

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
10	13
<u>Date de la convocation :</u> 25 octobre 2019	
<u>Date d'affichage de la convocation:</u> 25 octobre 2019	
<u>Date d'affichage du compte-rendu:</u> 06 novembre 2019	

L'an deux mil dix-neuf, le quatre novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU (arrivée à 21h00), Stéphanie RIOCREUX

MM. Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Christian SOUCHU

Excusés : Emmanuelle LAURENT, Sébastien COLMAN, Sébastien TOQUARD

Secrétaire de séance : Françoise DEZE

Les comptes-rendus des séances de juillet, septembre et octobre ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

DELEGATIONS COMMUNAUTAIRE :

Commission eau et assainissement : Madame le Maire et Françoise DEZE ont participé à l'inauguration des travaux d'extension de la station d'épuration de Restigné qui collecte et traite les eaux usées des trois communes de La Chapelle sur Loire, Restigné et Benais qui s'est déroulée le 9 octobre dernier. Ce projet d'extension qui a permis à la station de passer de 1800 Equivalents Habitants à 3000 Equivalents Habitants était prêt (permis de construire, financement, choix des entreprises) avant la fusion des deux communautés de communes ce qui a permis de démarrer les travaux dès début 2017. Nous avons pu bénéficier de subventions importantes car nous avons lié le projet de transfert de l'abattoir sur la zone d'activités de Benais Restigné au projet déjà en cours d'extension de la capacité de notre station d'épuration. Cette extension permet d'envisager les développements urbains inscrits dans les PLU de nos trois communes tout en satisfaisant à nos obligations réglementaires en terme de déphosphatation. La problématique du Lane exutoire des eaux épurées avait également été prise en compte notamment pour les périodes d'étiage aussi avons-nous fait le choix de l'implantation d'une saulée bois énergie dont la première coupe va pouvoir être envisagée en 2020. Cette filière alternative permet de diriger les eaux épurées vers la saulée lorsque le débit du Lane est trop faible et que la demande en oxygène serait trop importante pour le milieu aquatique. Un projet de 2 150 000 financé à plus de 70%.

Commission développement éco : Pierre-Alexandre BRODSKY a participé à la dernière commission : Deux terrains vont être viabilisés dans la Zone d'Activités de Benais.

DELEGATIONS SYNDICALES :

PNR : Les professeurs sont venus afin de travailler sur le projet d'études et sur les conditions d'accueil des étudiants. (20 – 25 étudiants) Les étudiants seront accueillis dans le village du 8 au 15 février.

Commission géographique SMBAA : Pierre NION a participé à deux réunions.

La 1^{ère} sur la présentation du Contrat Territorial Unique sur 6 ans scindé en deux périodes de deux ans. Subventionné à hauteur de 750 000€ par an à condition que le SMBAA participe à hauteur de 250 000€. (Bonification de 10% car secteur classé en Zone de Revitalisation Rurale.

La seconde commission géographique a permis à Jean-Baptiste ROCHE et Olivier REICHENBACH de présenter les projets de travaux sur le Changeon, le Lane et le Lathan. Pour Benais : un projet d'amélioration de la biodiversité à travers des travaux sur le Changeon depuis le RD35 jusqu'à Gizeux. L'entretien des rives est désormais sous la responsabilité des riverains, les services techniques municipaux ont intégré ces obligations. Du côté du Lathan : les travaux seront programmés en aval du lac de Rillé.

SMIPE : Préparation de l'entrée de Couesmes et du départ des communes du Maine-et-Loire vers l'agglomération de Saumur. Monsieur BOUCHER, Président du SMIPE se voit contraint de quitter ses fonctions du fait du départ de sa commune (Brain sur Allones). C'est le 1^{er} vice-Président, Patrick PLANTIER qui assurera la présidence jusqu'au renouvellement du comité syndical en mars.

Les colonnes de verres insonorisées ont été installées au Petit Clocher. La réduction du bruit est effective lorsque les colonnes sont déjà un peu remplies. Les premiers dépôts lorsque la colonne est vide restent cependant toujours bruyants.

SIEIL : Madame le Maire et Françoise DEZE ont représenté la commune au comité syndical du SIEIL qui s'est déroulé sur une journée à l'espace Malraux de Joué les Tours. Elles y ont recueilli les éléments d'information sur le marché de groupement de commande pour la fourniture d'électricité du 1^{er} janvier 2020 au 31/12/2022. C'est le fournisseur PLUM qui s'est vu attribuer le marché dans le cadre de la procédure d'appel d'offres groupée. Le SIEL a également présenté un dispositif permettant d'élaborer un PCR (Plan Communal des Réseaux) qui permettrait de répertorier l'ensemble des réseaux présents sur les communes. Cela deviendra obligatoire à terme pour toutes les communes. Le coût estimé reste encore très important.

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission affaires scolaires : Le 1^{er} Conseil d'Ecole aura lieu le 05 novembre.

Le nouveau portail avec vidéo protection de l'école sera installé le 06 novembre.

Une réunion a eu lieu avec les services communaux, la région et le département au sujet de la modification du lieu d'arrêt du car de transport scolaire à la Baronnerie. Nous sommes dans l'attente du retour de l'étude proposée par les services du département d'Indre et Loire.

Commission Plan Communal de Sauvegarde : Cyrille HALLIEN et Madame le Maire ont procédé à une mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde. Le PCS a ensuite été transmis aux services préfectoraux qui répertorient tous les PCR du département.

Commission fêtes et cérémonies : Le festival au fil du jazz aura de nouveau lieu à Benais le 1^{er} février. Madame le Maire et Françoise DEZE préparent cette nouvelle édition avec les communes de Côtéaux sur Loire, Cinq Mars la Pile et Bourgueil.

Françoise DEZE et Cyrille HALLIEN ont reçu la Junior Association qui n'avait pu se libérer lors de la réunion de remerciements qui s'est déroulée juste après le 13 juillet pour remercier les bénévoles. La municipalité souhaitait remercier officiellement la Junior Association pour la parfaite organisation de la restauration le soir du 13/07. Les jeunes représentants ont remis à la municipalité un superbe terrarium qui a trouvé toute sa place à l'accueil du secrétariat de mairie.

Françoise DEZE et la commission cérémonie préparent l'organisation du 11 novembre. Le conseil municipal décide d'installer cette année encore les silhouettes des Poilus dans le village.

Octobre Rose à Benais a été une belle réussite. En Indre et Loire à peine plus d'une femme sur deux participe au dépistage du cancer du sein, pourtant le dépistage précoce est essentiel pour mieux traiter

cette maladie. L'objectif de ce week-end était de sensibiliser chacun sur la question du dépistage et apporter à travers le spectacle vivant un soutien à toutes celles et ceux qui traversent cette épreuve. Plus de 80 personnes ont assisté au spectacle des Gribnards et plus de 200 personnes sont venues applaudir la pièce Bacchanales Suspect de la Troupe du Bruit Qui Court. Les bénéfices récoltés seront reversés à l'association DRAGON LADIES LOVE qui agit pour la lutte contre le cancer.

La commande pour le feu d'artifice 2020 est passée, le devis est signé dans le même budget que l'an passé.

Vœux du Maire : Cyrille HALLIEN travaille sur la liste des divers évènements de l'année 2019 pour préparer le diaporama projeté lors des vœux du Maire.

Commission cimetière : La phase II de la procédure de reprise s'est terminée début novembre. 11 sépultures ont été reprises. Les agents sont intervenus avec un renfort pour le désherbage du cimetière avant la Toussaint. Les modifications climatiques et l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires ont conduit cette année encore la commission à solliciter un renfort extérieur à quatre reprises. Les agents et les élus sont soucieux du respect dû aux défunts.

Commission voirie : Les réunions de chantier pour les travaux de comblement de la cavité souterraine effondrée à Grant Mont se poursuivent chaque semaine. Le chantier avance bien : les Légoblocs sont posés, le site a été remblayé et les injections ont commencé. Les travaux se poursuivront jusque mi novembre. Il y a finalement besoin de moins de Légoblocs que prévu. La moins-value pourra être utilisée pour consolider une autre cavité présente au sud de la zone inquiétante qui se trouve sous la voirie communale.

Beaucoup d'arbres sont tombés lors des gros coups de vents du mois d'octobre, il incombe à chaque propriétaire d'entretenir ses arbres. Une campagne d'ébranchage a été opérée pendant le mois d'octobre sur une première partie des routes et chemins communaux.

Commission du personnel : Marie GARDIEN a accepté de renouveler son contrat jusqu'au 31 décembre 2019 au sein du service technique.

Commission vie économique : Le garage à légumes fonctionne très bien. Les volumes de légumes et d'œuf vendus sont considérables, le conseil municipal se réjouit d'un tel démarrage d'activité et du service que le Garage à Légumes approvisionné en circuits courts apporte aux Benaisiens en complément des commerces existants dans le village.

Commission vie associative : Françoise DEZE a participé à l'Assemblée Générale de la cantine. Cette année 56 élèves mangent quotidiennement à la cantine contre 42 l'année dernière. 7 parents d'élèves ont participé. Certains parents d'élèves ont suggéré d'augmenter le tarif des repas compte tenu de la qualité de la prestation fournie. L'association participera de nouveau cette année à la Saint Brice de Restigné le 17 novembre et tiendra le bar à soupe.

Commission urbanisme : Les visites du château se poursuivent, Madame le Maire est tenue informée très régulièrement des propositions que reçoit la ville de Boulogne Billancourt. Elle est également sollicitée à la demande de la ville de Boulogne Billancourt par les investisseurs afin qu'ils présentent leur projet.

Commission Communale d'Action Sociale : Le dîner spectacle a eu lieu le 12 octobre à l'Herozo, les convives ont manifesté leur satisfaction à l'issue de ce dîner spectacle.

Pierre-Alexandre Brodsky a présenté la maquette du menu qu'il a conçue pour le repas de la cordialité du 1^{er} décembre.

DELIBERATIONS :

01 : D2019-68 : CREATION D'UN TARIF POUR LA LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vote Pour : 10 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu la délibération n° D2018-55 en date du 03 décembre 2018,
Considérant la nécessité de créer un tarif pour la location de la salle du Conseil municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif comme suit :

Location de salle du Conseil municipal : (uniquement en cas d'indisponibilité de la salle des fêtes et en journée seulement) :

La journée en semaine :	50 €
La journée en week-end et fériés :	70 €
La ½ journée en semaine :	30 €
La ½ journée en week-end et fériés :	40 €

Facturation de la remise en état (ménage + réparation) : selon le coût réel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs créés pour la location de la salle du Conseil municipal à compter du 05 novembre 2019.

02 : D2019-69 : REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE COMPLEMENT CAVITE GRANDMONT + PROGRAMME VOIRIE 2019

Vote Pour : 10 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
Vu la délibération n°2019-27 du 08 avril 2019 approuvant le budget primitif 2019, et l'ensemble des décisions modificatives

Considérant qu'il y a lieu de réaliser un emprunt pour réaliser l'opération d'investissement 294 - Comblement cavité et réfection voirie Grand Mont et 320 - Programme voirie 2019

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant les offres suivantes reçues de différents organismes prêteurs sollicités pour un prêt de 125 000 €uros, à taux fixe sur une période de 15, 20 ou 25 ans :

COMPARAISON PAR DUREE :

15 ans				
ORGANISME PRETEUR	TAUX FIXE	ECHÉANCE	REMB ANNUEL	MONTANT TOTAL DES INTERETS
Crédit mutuel	1.13%	2 267.82 €	9 071.28 €	11 069.20 €
Caisse d'épargne	0.63%	2 184.96 €	8 739.84 €	6 097.55 €
Crédit agricole	0.58%	2 176.78 €	8 707.12 €	5 606.80 €
La Banque des Territoires		€	€	€
Banque Populaire	0.93%	2 234.44 €	8 937.76 €	9 066.42 €
Banque Postale	0.80%	€	€	7 627.78 €

20 ans				
ORGANISME PRETEUR	TAUX FIXE	ECHEANCE	REMB ANNUEL	MONTANT TOTAL DES INTERETS
Crédit mutuel	1.45%	1 802.81 €	7 211.24 €	19 224.80 €
Caisse d'épargne	0.80%	1 692.39 €	6 769.56 €	10 391.20 €
Crédit agricole	0.72%	1 679.10 €	6 716.40 €	9 328.00 €
La Banque des Territoires		€	€	€
Banque Populaire	1.09%	1 741.12 €	6 964.48 €	14 289.21 €
Banque Postale	1.01%	€	€	12 786.33 €

25 ans				
ORGANISME PRETEUR	TAUX FIXE	ECHEANCE	REMB ANNUEL	MONTANT TOTAL DES INTERETS
Crédit mutuel	1.55%	1 510.18 €	6 040.72 €	26 018.00 €
Caisse d'épargne	0.90%	1 410.89 €	5 643.56 €	16 089.00 €
Crédit agricole	1.02%	1 417.73 €	5 670.92 €	16 773.00 €
La Banque des Territoires	2.05%	€	€	35 000.00 €
Banque Populaire	1.40%	1 483.65 €	5 934.60 €	23 364.85 €
Banque Postale	1.15%	€	€	18 152.49 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 125 000 euros ;

DECIDE de retenir l'offre du CREDIT AGRICOLE, soit un emprunt de 125 000 euros, à taux fixe de 0.58 %, à échéance constante, sur 15 ans, comprenant des frais de dossier à hauteur de 150€ ;

AUTORISE le maire à signer le contrat de prêt ;

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

PRECISE que maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

03 : D2019-70 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°4

Vote Pour :10 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°D2019-27 du 08 avril 2019 approuvant le budget primitif 2019 ainsi que l'ensemble des décisions modificatives du budget,

Considérant la nécessité d'inscrire les crédits au budget pour verser la subvention attribuée au comité des fêtes par délibération n°D2019-58 et pour remplacer l'ordinateur de la secrétaire de mairie, il est proposé au Conseil municipal de modifier le budget 2019 comme suit ;

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 851.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 851.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	851.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	851.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 851.00 €	1 851.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
D-2183-324 : PC secretariat	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total Général		1 000.00 €		1 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE la présente modification du budget 2019.

04 : D2019-71 : DEMANDE DE DETR 2020 – TRAVAUX DE COMPLEMENT DE CAVITE SOUTERRAINE A GRAND MONT

Vote Pour : 10 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire rappelle que le matin du 28 juin 2018 un fontis s'est ouvert à Grandmont entraînant l'effondrement de la surface, l'affaissement des terrains alentours et des dégradations matérielles importantes en particulier au niveau de la voie communale n°12, puisque celle-ci est fracturée sur environ 15 mètres.

Ce même jour, la circulation a été coupée à tous les véhicules ainsi qu'aux piétons par un arrêté de police du Maire. Une habitation n'est accessible que par cette route, fermée à la circulation, ce qui rend les choses très compliquées pour ses habitants.

Madame le Maire rappelle également que la commune a sollicité le jour même l'intervention du syndicat intercommunal Cavités 37 pour la réalisation d'une mission d'assistance technique.

Des géomètres ont réalisé un relevé topographique, des spéléologues ont inspecté les vides résiduels et un géologue a pu visiter l'ensemble des caves du secteur.

Le rapport d'étude transmis par le syndicat intercommunal Cavités 37 le 30 novembre 2018 préconise les travaux suivants :

- Travaux de comblement des vides francs,
- Campagne d'injection pour traiter le massif d'éboulis et de terrain comprimé,
- Reprise de la voirie.

Les dépenses engagées pour ces travaux sont les suivantes :

Assistance à maître d'ouvrage	3 150.00 €
Sondage et essais de sol préalables	3 000.00 €
Etayage	588.25 €
Mission de maîtrise d'œuvre partielle	2 520.00 €
Montant de l'offre de travaux retenue	83 145.00 €

Le coût prévisionnel de cette opération qui s'élève à 92 403.25 € HT soit 110 883.90 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 92 403.25 € HT
DETR : 73 922.00 € (80%)
Autofinancement : 18 481.25 € (20%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARRETE le projet de travaux de comblement de la cavité souterraine qui s'est effondrée à Grand Mont et la réfection de la voirie dégradée.

ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus,

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

QUESTIONS DIVERSES :

Véhicule « abandonné » Rue du Vau Godard. Madame le Maire rappelle qu'une enquête de gendarmerie est en cours, le véhicule est sous séquestre et il ne peut donc pas être déplacé pour le moment. Les gendarmes n'ont pour l'instant pas le droit de le faire s'agissant d'un dossier porté par une brigade de gendarmerie du Maine et Loire. Monsieur DROUOT responsable de la gendarmerie de Bourgueil tient Madame le Maire informée très régulièrement puisque cette dernière a demandé à minima, durant cette période d'attente bien compréhensible entre les différentes juridictions, le déplacement du véhicule pour un stationnement dans un endroit plus approprié.

La locataire du logement de l'école a donné son congé. Le conseil municipal décide de maintenir le tarif de location qui s'élève à 455 euros actuellement.

La demande récente de subvention reçue de la MFR de Bourgueil sera examinée dans le cadre de la préparation du budget 2020.

Christian SOUCHU informe le Conseil Municipal que tous les comités des fêtes qui ont participé à l'organisation du Festival de Brassband se sont retrouvés pour une soirée festive à Saint Nicolas de Bourgueil en octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45. Le prochain Conseil aura lieu le 2 décembre 2019 à 20h30.

Mme BENESTON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU	Mme DÉZÉ
		Excusé		
M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER	Mme RIOCREUX
	Excusée			
Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD		
		Excusé		